

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 680, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « université », et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 232 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199004];
- pour le bâtiment portant le numéro 2001, avenue McGill College, l'usage « université », et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 232 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199005];
- pour le bâtiment portant le numéro 1244, rue Berger, l'usage « centre de réadaptation », et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 153 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177303005];
- pour le bâtiment portant les numéros 3422-3426, rue Stanley, l'usage « hôtel », et ce, conformément à l'article 153 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1174869003].
- pour le bâtiment portant le numéro 1088, rue Clark, les usages « atelier d'artiste et d'artisan, clinique médicale, école d'enseignement spécialisé, galerie d'art, soins personnels », et ce, conformément au sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282)*, ainsi que les usages « salle de réunion, salle de réception, activités communautaires ou socio-culturelles », et ce, conformément à l'article 225 de ce même règlement [dossier 1173332002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 9 mai 2017, à 19 h, à la salle L'Ermitage du Collège de Montréal, 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 22 avril 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito